

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le processus d'approbation des Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) complété en concertation avec le milieu!

Causapscal, le 3 août 2021 - En 2012, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a attribué une nouvelle responsabilité aux organismes de bassins versants (OBV). Concrètement, l'OBVMR devait mettre en place une démarche de concertation avec le milieu pour formuler divers objectifs de conservation des milieux humides et hydriques. Ceux-ci précisent les éléments à protéger, à restaurer ou à utiliser durablement. Ces objectifs stratégiques doivent favoriser le maintien d'une variété de fonctions écologiques en plus de lutter contre les changements climatiques et le déclin de la biodiversité. Ainsi, l'OBVMR a mis en place une démarche de concertation afin de finaliser la formulation des Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques.

La première étape a été réalisée par l'équipe de l'OBVMR, où nous avons pris en compte les priorisations, les indicateurs et les cibles en lien avec la conservation des milieux humides et hydriques, qui sont réalisés avec le milieu depuis 2005.

À partir de mars, nous avons fait un sondage public, un focus groupe et des entrevues avec de nombreux acteurs afin de tester différentes formulations. Plusieurs ajustements et modifications ont été effectués lors de cette phase pour toucher toutes les préoccupations du milieu.

Les entrevues ont visé principalement le milieu municipal, selon la volonté du ministère. Elles ont permis d'assurer la compréhension de la terminologie utilisée et des objectifs formulés. Les MRC devront par la suite consulter les OCMHH dans l'élaboration de leur Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Les retombées de ces entrevues ont été si bénéfiques que l'OBVMR va continuer le processus et rencontrer toutes les municipalités durant la saison estivale.

Voici les différentes étapes du processus d'attestation des OCMHH

Tout au long du processus, nous avons eu de nombreuses réponses et interventions du milieu.

- Le sondage public via internet a récolté 16 réponses de 9 secteurs différents provenant de 4 MRC
- Le focus groupe agricole a réuni 21 personnes
- Les entrevues semi-dirigées ont été faites avec 21 intervenants, dont 13 élus et 8 DG provenant de 15 municipalités
- La table de concertation du 1^{er} juin a réuni 14 intervenants provenant de 8 secteurs différents

Toutes ces rencontres ont permis d'approuver 7 formulations, d'en refuser 2 et d'en reformuler 9. À la fin du processus, ce sont 14 OCMHH qui ont été approuvés et validés par le milieu.

Formulations proposées des OCMHH, telles qu'approuvées par la table de concertation le 1er juin 2021

- D'ici 2030, une stratégie de protection et de conservation des eaux souterraines est en place.
- D'ici 2030, 50% des bandes riveraines urbaines ont un indice de qualité bon à excellent afin de protéger l'intégrité des milieux humides et hydriques qui y sont liés.
- D'ici 2030, développer des stratégies de gestion durable des eaux de ruissellement dans la gestion du territoire afin d'atténuer les écarts des régimes hydriques causés par les changements climatiques.
- D'ici 2030, 90% des municipalités ont mis en place un plan d'action des superficies de sol urbain à découvert pour une meilleure gestion des eaux de pluies.
- Pour 2030, 50 sites intégrant des aménagements ou de bonnes pratiques permettant une plus grande infiltration des eaux de ruissellement sont mis en place dans les périmètres urbains.
- Pour 2030, 20 municipalités ayant mis en oeuvre un plan de correction des installations septiques pour réduire les impacts sur les milieux humides et hydriques
- D'ici 2030, 50% de l'eau de ruissellement des aires imperméables dans les périmètres urbains est gérée sur place.
- D'ici 2030, conserver 10 habitats aquatiques prioritaires de qualité (aire alimentation/reproduction/protection) pour les espèces bioindicatrices de qualité de l'eau que sont les salmonidés.
- D'ici 2030, un plan stratégique est en oeuvre pour limiter les EEE aquatiques
- D'ici 2030, 70% des propriétaires agricoles et forestiers sont dotés de saines pratiques agroenvironnementales.
- D'ici 2030, rétablir et maintenir une interconnectivité durable entre les milieux aquatiques pour développer leur résilience aux changements climatiques dans plus de 85% du bassin versant.
- D'ici 2030, avoir en place un plan d'adaptation à l'espace de liberté des cours d'eau, incluant les ouvrages de soutènement, pour assurer la pérennité des périmètres riverains.
- D'ici 2030, tous les plans d'eau navigables ont mis en place un code d'éthique nautique pour éviter le brassage des sédiments.
- D'ici 2030, développer des plans de concertation et d'action autour des lacs du bassin versant et/ou rivières ayant une population riveraine présente.

Pour en savoir plus sur les OCMHH, les milieux humides et le processus, vous pouvez consulter notre site Internet en tout temps: <https://www.matapediarestigouche.org/ocmhh>